



Délibération
DAFU/ER

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 017-211704150-20240711-2024_124-DE



**2024 – 124 DENOMINATION D'UNE VOIE POUR LA CREATION D'UNE
OPERATION DE 33 MAISONS INDIVIDUELLES SUR LES PARCELLES SECTION AI
N° 140 ET AI N° 141**

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, DEREN Dominique, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 5

CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, DEBORDE Sophie à TOUSSAINT Charlotte, ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, CHABOREL Sabrina à DIETZ Pierre, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique

Absents excusés : 5

CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, MELLA Florent, VIOLLET Céline

Secrétaire de séance : Véronique ABELIN-DRAPRON

Date de la convocation : 04/07/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté municipal délivré le 8 mars 2024 autorisant la Société SAS Résidence les Sables à construire 33 maisons individuelles groupées sur les parcelles section AI n° 140 et n°141, les Sables à Saintes,

Considérant que cette opération est en cours d'aménagement,

Considérant que la société a sollicité les services de la commune afin de procéder au numérotage de ce lot,



Considérant qu'il y a lieu de dénommer la voie interne de la parcelle concernée afin de procéder à un numérotage pertinent,

Considérant le souhait de rendre hommage à Monsieur Jean CARTAIS qui a été adjoint au Maire de Saintes, en charge de l'urbanisme, de 1977 à 1989 et passionné par le passé antique de la cité,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 27 juin 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la dénomination de la voie interne des parcelles section AI n°140 et AI n° 141 en rue Jean CARTAIS.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 27

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 3 (MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui d'ARNAUD Dominique)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Véronique ABELIN-DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

